

La GAZETTE des AUTORITES

Printemps 2011, numéro 25

EDITORIAL

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003, le corps électoral est appelé tous les cinq ans aux urnes pour élire les Autorités communales au système proportionnel ou au système majoritaire.

Selon notre règlement communal qui prévoit le système majoritaire, les électrices et les électeurs doivent, ce printemps, élire les membres de l'Exécutif et du Législatif. Les personnes élues prendront leurs fonctions le 1^{er} juillet 2011 et désireront, dès cette date, s'investir dans la gestion et dans la politique communale. Au moment où vous lirez cette Gazette, le nom du ou de la Syndic ainsi que les membres de la Municipalité et du Conseil Communal seront probablement connus pour la législature 2011-2016. Ils auront été choisis parmi les personnes qui ont bien voulu se porter candidats.

Toutefois, je suis quelque peu surpris d'avoir constaté un certain désintérêt de la chose politique chez de nombreux citoyens. Même si je suis conscient que notre système de milice politique n'est plus tout à fait en adéquation avec nos activités professionnelles toujours plus chronophages, il est important que chacune et chacun prenne part aux activités publiques. Elles sont certes complexes mais si diverses. De surcroît, elles apportent d'énormes satisfactions pour celles et ceux qui s'y investissent et qui œuvrent pour le bien de notre Commune.

En ma qualité de Syndic sortant, je félicite tous les élus, leur adresse d'ores et déjà toute ma reconnaissance et les remercie pour leurs futurs engagements. Je leur souhaite aussi plein succès.

Après sept ans passés à tenir le Tea-Room de Prangins, Madame Mariette Koch a cessé ses activités à la fin du mois de février. Monsieur et Madame Philippe et Silvana Maître reprendront la gestion de cet établissement public dans le courant du mois de mars. Davantage d'informations vous seront données dans la prochaine Gazette.

Hans Rudolf Kappeler,
Syndic



La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13
www.prangins.ch
gazette@prangins.ch

Prangins : ça bouge !

Le 18 janvier dernier, la population était convoquée à une assemblée communale dans le but d'inscrire candidates et candidats aux organes législatif et exécutif de notre village. Un citoyen a exposé sa motivation pour le Conseil communal en ces termes : « Prangins bouge, il s'y passe plein de choses et j'ai envie d'être partie prenante ! »

Ce témoignage spontané reflète ce que vit la Municipalité au quotidien : oui ça bouge, dedans et dehors et sous tous les aspects. Oui, nous sommes partie prenante afin de consolider l'identité de Prangins et ne pas remettre l'avenir de notre village au hasard des développements alentours. Prévoir, planifier, mesurer l'impact des projets régionaux sont autant de défis à relever en réponse à la pression démographique hors norme exercée sur la Côte lémanique.

Pour « bouger » dans une perspective de 10 ans, la Municipalité s'est dotée d'un outil de planification du territoire, un fil rouge que chaque commune de plus de 1000 habitants se doit d'établir : le Plan Directeur Communal.

Dès le début de législature (octobre 2006), les cinq membres de la Municipalité ont mené une réflexion globale qui a abouti à la définition d'un ensemble de mesures favorisant un développement harmonieux de Prangins. Ces mesures sont également coordonnées aux études en cours au niveau régional (Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise, Plan Directeur Régional...).

Deux ateliers de concertation ont eu lieu en 2007 et 2008. Les remarques, les suggestions et les critiques des Pranginoises et des Pranginois ont été intégrées au document.

Cette dynamique a été ralentie bien malgré nous. En effet, les instances cantonales ont en quelque sorte « gelé » notre planification dans l'attente d'informations relatives au développement régional. La procédure arrive à son terme : le Plan Directeur de Prangins sera présenté en avant-première au Conseil communal, puis à la population. Si la Muni-

palité a fait preuve de patience pour dévoiler son Plan Directeur, elle s'y est cependant référée, dès 2006. Plusieurs projets en cours de réalisation découlent de cette démarche, que ce soit la réhabilitation du quartier de l'auberge, les logements de la Charrette, le plan partiel d'affectation « Le Clos », la remise à ciel ouvert du Nant de Leyaz ou encore l'implantation d'une déchetterie.

Développement d'infrastructures, création de logements à loyers abordables, les projets du futur s'appuieront sur le Plan Directeur. Ils résulteront de la volonté politique du moment et des ressources disponibles. Leur réalisation dépendra aussi de la volonté de la population, sachant qu'une seule opposition peut parfois bloquer un processus en cours.

S'il est un souhait que je me permettrai de formuler en cette fin de législature, c'est que chaque citoyenne et chaque citoyen s'accorde un peu de temps pour une réflexion globale en rapport avec l'intérêt de tous. La qualité de vie de Prangins doit être accessible à nos enfants : pour pérenniser cet art de vivre ensemble dans un cadre privilégié, il faut se sentir ensemble responsables d'une évolution inéluctable.

Quitte à remettre en question quelques habitudes. Quitte à faire bouger quelques certitudes !

Exposition publique

Concours d'architecture Ecole enfantine/UAPE

Du 8 avril au 20 avril 2011
Maison de Commune
1^{er} étage



Martine Baud, Municipale

Subventions pour l'achat d'un vélo électrique

La commune de Prangins offre à ses habitants une participation de 300 francs à l'achat d'un vélo électrique.

Conditions

Les subventions à l'achat d'un vélo électrique neuf sont fixées à 300 francs et sont réservées aux habitants de la Commune de Prangins.

Celles-ci sont octroyées dans les limites du budget communal annuel. Si les demandes soumises dépassent le budget annuel à disposition, elles seront placées sur une liste d'attente et financées l'année ou les années suivantes, en fonction de la date de réception des demandes et sous réserve de l'adoption du budget communal par le Conseil.

Le demandeur acquiert le vélo pour ses pro-

pres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins d'une année après son achat.

L'offre est valable exclusivement pour des vélos électriques neufs.

Comment procéder

Les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant, **avant l'achat du vélo**. Elles doivent être adressées au Service de police de Prangins, La Place, Case postale 48, 1197 Prangins, tél. 022 994.31.19, e-mail : police@prangins.ch

Après vérification de la demande, le service de police fera parvenir au demandeur un bon d'une valeur de 300 francs, à faire valoir auprès du revendeur choisi.

Un réseau de vélos en libre service à Prangins ?

Velopass est un système de vélos en libre service, développé par la société du même nom. C'est le premier réseau national qui permet d'accéder aux vélos de toutes les villes connectées avec le même abonnement. Ce système offre à un large public la possibilité d'emprunter et d'utiliser des vélos dans un espace et un temps définis. Il a été lancé le 26 juin 2009 en Suisse, avec la création d'un premier réseau, Lausanne-Morges. Un deuxième réseau Riviera a été ouvert et quatre autres réseaux ont ensuite été ouverts en 2010. D'autres nouveaux réseaux sont en préparation et le projet de Prangins serait de se greffer au réseau régional Nyon-Gland par la mise en place de plusieurs stations dans la commune.

Comment ça marche ?

Le concept à la fois pratique, écologique et bénéfique pour la santé est simple. Les vélos sont répartis dans des stations où ils sont attachés à des bornes permettant aux usagers

de s'identifier au moyen d'une carte, de décrocher et de raccrocher leur vélo. Un totem indique les stations les plus proches, ainsi que les points de vente permettant d'acquérir des cartes journalières. Avec une seule carte, Velopass donne accès à ses réseaux de vélos en libre service dans toute la Suisse, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, avec la possibilité d'emprunter un vélo dans une station et de le rendre dans une autre, une fois arrivé à destination. Avec 7 vitesses, un panier, une selle réglable et des phares avant et arrière, les vélos offrent sécurité et confort. Ils sont, en outre, équipés d'un système d'accroche qui permet de verrouiller et déverrouiller le vélo à la borne. Un service d'entretien et de maintenance les révisé régulièrement.

Pour quand ?

Un préavis a été déposé au Conseil communal. Il prendra position lors de sa séance du 22 mars prochain.



Violeta Seematter, Municipale

Les déchets, un problème de société

Longtemps, les hommes ont confié à la nature le soin de « digérer » leurs déchets. Avec le développement de l'urbanisation, le cycle naturel a été rompu. Si les premières collectes de déchets ménagers se développent au XIX^{ème} siècle à l'instigation d'un certain Eugène Poubelle, il faudra attendre pratiquement un siècle pour parler de tri et de valorisation des déchets.

La Municipalité de Prangins, à l'image de beaucoup d'autres, entend poursuivre une politique responsable en matière de gestion de ses déchets et termine actuellement l'étude de l'installation d'une nouvelle déchetterie intercommunale afin de faciliter le tri et la récupération des déchets recyclables.



Pourquoi trier et recycler ?

L'enjeu du tri sélectif est bien plus important que ce que la plupart des gens imaginent.

Déjà, pour éviter les décharges sauvages et éviter le rejet dans le sol de substances toxiques. Il est, à cet égard, utile de rappeler

qu'un sac plastique reste quatre siècles dans la nature, une canette en métal cinq siècles, un pneu de voiture entre cinq et dix siècles et une bouteille de verre, quarante siècles minimum !

On trie aussi pour diminuer le tonnage des déchets incinérés et, en corollaire, la pollution et les coûts directement liés à ce type de traitement.

Enfin, on recycle et récupère afin de préserver nos matières premières. Cent tonnes de papier récupéré permettent de fabriquer à nouveau nonante tonnes de papier et sauvent quatre-cent tonnes de bois brut. En recyclant une tonne d'aluminium, on évite l'extraction de deux tonnes de bauxite. Pour obtenir la quantité d'aluminium nécessaire à la fabrication d'un vélo, il convient de recycler six cent-septante canettes etc.

Une prise de conscience et des comportements nouveaux

Le rôle des pouvoirs publics dans la protection de l'environnement n'est plus à démontrer. Cependant, si les collectivités locales ont la charge de la gestion des déchets, le bon fonctionnement dépend en majeure partie de la coopération des citoyens. Il est demandé aux consommateurs/citoyens de se comporter de façon « durable ». Cela passe notamment par une prise de conscience des enjeux, par une discipline et des coûts individuels dont bénéficiera, en contrepartie, la société dans son ensemble. C'est la seule façon de protéger notre environnement et de penser en même temps à l'avenir des générations futures.

François Bryand, Muncipal



Barème 2011 de la taxe pour l'élimination des déchets incinérables.

En partant des dispositions cantonales légales qui stipulent que les taxes pour l'élimination des déchets doivent couvrir au minimum 70% des coûts, le Conseil communal a adopté en 2005 le barème suivant :

Taxes ménagères :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| • 1 adulte | CHF 100.- /an + 8% TVA |
| • Adultes suivants par ménage | 80% de la taxe de base |
| • Enfants jusqu'à 18 ans* | 40% de la taxe de base |

*le 4^{ème} enfant et les suivants sont exonérés.

BATIMENTS COMMUNAUX

Notre église, bâtiment classé, fête ses 250 ans au mois de juin !

Le centre de notre village est un véritable enchantement. Il regroupe harmonieusement, autour de la place du village, un ensemble de bâtiments historiques faisant partie du patrimoine communal. La Maison de commune, anciennement ferme du château, l'Auberge communale, le fournil qui abrite notre boulangerie, ou l'église sont autant de témoins du passé qui donnent à ces lieux un caractère exceptionnel.

Le Temple est admirablement situé, dans l'axe de la cour d'honneur du château, dont il domine le jardin potager situé en contrebas. Sur le parvis, un magnifique tilleul, planté en 1898 pour fêter le centenaire du départ des Bernois, apporte une touche paisible à l'ensemble.

Comme indiqué dans *La Gazette* de cet hiver, dans un article très fouillé sur l'histoire du Temple, celui-ci a été construit en 1761 et a subi depuis de nombreuses modifications. Aujourd'hui, cette église baroque se caractérise par son clocher de plan carré, sa belle horloge à cadran, son porche avec des colonnes de style classique et sa partie supérieure flanquée « d'ailerons » incurvés simples.

Notre Temple a eu droit à d'importants travaux de réfection en 1979. Un nouvel orgue, entièrement mécanique, et des installations techniques ont été mis en place. Les façades et les murs intérieurs ont été peints dans la couleur ocre conforme à l'état ancien. Le clocher, lui aussi, a été restauré.



Ainsi, les cloches continuent à rythmer avec poésie notre vie quotidienne ! D'ailleurs, sachiez-vous que même les Autorités sont encore aujourd'hui appelées à siéger au son des cloches du Temple de Prangins !



Dominique-Ella Christin,
Municipale

Vous désirez en savoir plus sur le Temple, le patrimoine ou l'histoire de notre village ? Consultez les ouvrages suivants, dont cet article s'inspire largement, qui sont passionnants : Pascal Hoffer, *Prangins, Entre campagne et château*, en vente au Greffe municipal.
Le Temple de Prangins, plaquette à disposition à l'entrée du Temple.

Dans le cadre des 250 ans du Temple, vous pourrez découvrir **une petite exposition temporaire**, élaborée par un groupe de travail présidé par Madame Ellen Renaud, de Prangins.

Cette exposition sera composée de deux vitrines, placées au Château de Prangins, présentant des documents officiels ou anecdotiques, concernant le Temple. Des procès-verbaux, des anciennes photographies et des coupures de journaux illustreront ainsi l'histoire du Temple.

RESERVEZ DEJA LE 26 JUIN 2011 DANS VOS AGENDAS !

A l'occasion du 250^{ème} anniversaire du Temple, différentes cérémonies auront lieu :

- Trois cultes seront retransmis en direct sur la RSR 2, les 19 juin, 26 juin et 3 juillet avec la participation du chœur mixte de Prangins.
 - Concert au Temple le 26 juin à 16h00.
 - Semaine didactique de découverte du Temple réservé aux écoliers de Prangins.
- Pour d'autres informations n'hésitez pas à consulter la page : www.templeprangins.ch

1731- Les impôts, déjà ...

Nous sommes en 1731.

Louis Guiguer, il y a sept ans, a acquis la baronnie de Prangins. Mais il n'habite pas notre village : il faudra attendre la construction du château (environ 1740) pour que sa noble famille y trouve les conditions d'habitation satisfaisantes.



Les terres de la baronnie englobent la plus grande partie de la région. Elles sont louées aux habitants du village, à vocation essentiellement agricole et viticole. Ceux-ci doivent payer la location des champs, pâturages et vignes. Il s'agit donc d'un impôt qui se paie en proportion des récoltes obtenues : la dîme.

Avec l'arrivée de cette nouvelle baronnie, une dîme sur les grains fut prélevée pour la première fois en 1730. Mais, en cette année 1731, les agriculteurs se rebiffent : pourquoi payer cette dîme alors qu'elle n'a jamais été prélevée auparavant. Ils s'adressent à l'administrateur de la baronnie, M. de Ribeaupierre. Mais la décision ne peut être prise que par M. le Baron, qui vit à Paris.

L'accord ci-dessous est donc signé le 15 juillet 1731 entre l'administrateur et le Conseil de Prangins. On y sent bien les récriminations des agriculteurs, mais le ton est néanmoins à l'apaisement. Il est convenu que la situation sera exposée ultérieurement au « Noble et très Honoré Seigneur Baron ». Les précautions sont prises pour que, cas échéant, la dîme puisse être prélevée selon les règles.

On ne connaît hélas pas la décision de M. le Baron.

La domination bernoise durera encore plus de 60 ans, et le respect vis-à-vis de la hiérarchie est encore bien établi.

Il faut souligner ici que les rapports entre la famille Guiguer de Prangins et la population locale furent toujours excellents, même après la vente du domaine en 1814.

Double de Convent pour la Commune de Prangins au sujet de la Dixme des Graines de Caresme, du 15 juillet 1731

Nous soussignés, moy de Ribeaupierre agissant comme administrateur de la Baronnie de Prangins, avons convenu sur la difficulté qui était sur le point de naître entre ladite Baronnie et la communauté dudit Prangins au sujet de la dixme des mescles de Carême, pois, lentilles, pezettes et millet que les particuliers dudit Prangins refusent de payer, prétendant en être exempts, puis que de tout tems ils assurent n'en avoir payé, et que ce n'est que par abus que ladite Dixme avait été levée l'année dernière; qu'au lieu d'entrer en procès et de commencer aucune procédure, cette difficulté resterait en suspend sans aucun préjudice aux droits réciproques jusques à l'arrivée du Noble et très Honoré Seigneur Baron, à qui lesdits de Prangins pourront faire là-dessus leur représentation afin de se mettre en règle pour l'avenir, et quand à la présente année ladite commune a promis de remettre à moi dit de Ribeaupierre une note exacte de la quantité de petites graines que chaque particulier aura recueillie ou semée, pour être fait droit de la dixme au cas que par un examen amiable, ou par un jugement, il se trouve qu'elle soit due. Ainsy fait et convenu avec le Conseil dudit Prangins et signé à double ce 15 juillet 1731.

De Ribeaupierre, Fueillet, Dessousleglise Pierre Vautier Arman Dubie

Nous soussignés, moy De Ribeaupierre agissant comme Administrateur de la Baronnie de Prangins, avons convenu sur la difficulté qui étoit sur le point de naître entre Lad^e Baronnie & la Communauté dudit Prangins au sujet de la dixme des mescles de Carême, pois, Lentilles, pezettes, et Millet que les particuliers dudit Prangins refusent de payer, prétendant en être exempts, puis que de tout tems ils assurent n'en avoir payé & que ce n'est que par abus que Lad^e Dixme avoit été levée l'année dernière.



Jean-Pierre Humm,
Archiviste communal

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

A l'heure où vous lirez ces lignes, les élections communales 2011 auront déjà eu lieu ! Nouveaux visages au Conseil communal, puisque, sur 53 conseillers sortants, 20 ne se sont pas représentés et vont quitter l'arène communale. Que toutes et tous soient d'ores et déjà remerciés pour leur engagement durant ces années de présence au Conseil. Pour beaucoup, ce sont des « ténors » qui nous quittent, d'autres des « monuments », et certains ont, du reste, plusieurs législatures derrière eux. Mais la relève est là, tant mieux. De plus, il reste encore quelques dossiers à travailler et quelques séances à suivre, puisque le mandat ne se termine qu'à fin juin prochain.

A l'inverse, pas moins de 33 conseillers sortants se seront représentés pour la nouvelle législature. Et rien ne dit qu'ils seront tous réélus. Les nouveaux candidats sont de qualité, tous ont un dénominateur commun : mettre leur personne au service de notre commune.

Le rôle du Conseil communal est très important pour le développement harmonieux d'un village ; surtout d'un grand village comme Prangins en pleine mutation démographique. Il est votre représentant au sein des instances politiques et doit prendre des décisions parfois lourdes de conséquences. On est là bien loin d'une sinécure !

Petit résumé de la séance du 9 décembre 2010

Trois préavis étaient au programme de cette soirée, ainsi qu'une « première » dans les annales du Conseil : la prise en considération ou non d'une motion déposée par un conseiller (M. Michel Augsburgers) lors d'un Conseil précédent. L'assemblée avait décidé de nommer un groupe de travail chargé d'étudier cette motion qui portait sur l'octroi d'une subvention en faveur d'une meilleure isolation des biens immobiliers sis sur le territoire communal avant de prendre position sur le renvoi à la

Municipalité. Après audition du rapporteur, décision a été prise de renvoyer ladite motion pour un futur préavis municipal.

Le préavis no 72/10 demandait une inscription budgétaire de Fr. 31.-- / habitant pendant 5 ans afin de soutenir le nouveau programme des transports publics régionaux. Après diverses explications données par la Municipalité, cette somme est finalement attribuée.

Le préavis no 73/10 concernait un crédit destiné à une première étape en vue de l'installation d'une future déchetterie au lieu-dit « En Messerin ». Crédit largement et rapidement accepté.

Et, comme il en est coutume lors du dernier Conseil de l'année civile, le dernier préavis (**préavis no 75/10**) était consacré au budget communal 2011. C'est incontestablement un des points forts de la vie de notre conseil et il donne lieu à de nombreuses remarques, questions, voire amendements. Ce fut aussi le cas durant cette soirée avant d'être entériné.

Et c'est juste avant l'heure fatidique de minuit que cette soirée prit fin, après que l'assemblée eut à se prononcer sur une motion et un postulat présentés tous deux par M. Peter Dorenbos et sur lesquels nous reviendrons plus amplement à une autre occasion.

L'année 2010 a été riche en événements ; 2011 semble se poursuivre sur cette lancée. Les projets foisonnent, signe que Prangins évolue. Gageons que cela se fera dans le bon sens, avec réflexion et dans une optique d'amélioration de notre vie quotidienne.

A bientôt et bien cordialement.



Claude Perret,
Président du Conseil communal
conseil@prangins.ch

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 76/11 :

- ♣ Règlement du personnel communal

Préavis No 77/11 :

- ♣ Espace public à côté de l'Auberge et création trottoir

Préavis No 79/11 :

- ♣ Adoption du « Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) - volet stratégique ».

Préavis No 80/11 :

- ♣ Mise en place d'un réseau de vélos en libre service.

Préavis No 81/11 :

- ♣ Plage de Promenthoux, aménagements extérieurs



Daniel Kistler, Secrétaire municipal

INFORMATIONS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Savez-vous que vous devez vous adresser à la Justice de paix du district ou à un notaire pour la **légalisation d'une signature** ?

En effet, cet acte ne peut être fait ni par la police ni par le Contrôle des habitants de la commune de domicile qui ne sont pas compétents pour légaliser une signature.

Les autorisations de sortie du territoire sont aussi concernées. Attention : ces procédures changeront courant 2011 !

Avez-vous contrôlé la validité de vos documents d'identité ?

Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants de la commune muni de :

- ⇒ 1 photo récente;
- ⇒ Certificat individuel d'état civil ou acte d'origine (*célibataire, divorcé ou veuf*);
- ⇒ Livret ou certificat de famille (*marié*);
- ⇒ Carte d'identité en votre possession;
- ⇒ Si perte ou vol, déclaration de la police.

Prix du document : CHF 70.-- pour les adultes
CHF 35.-- pour les enfants

EN JOIE ET EN PEINE

NAISSANCES

Rebecca BOTTERON	le 1er novembre
Alice FERRATON	le 1er novembre
Nello LE ROUX	le 5 novembre
Théo ALLMENDINGER	le 12 novembre
Alexis VANRIETVELDE	le 4 décembre
Bruno RIZZO	le 7 décembre
Maximilian PAVIA	le 18 décembre
Emilie NESSI	le 30 décembre
Alexandra NAVA	le 4 janvier
Marie CARNICE	le 10 janvier
Nicolas JUNOD	le 19 janvier
Daniel BARID	le 28 janvier
Jules THARIN	le 10 février

ILS NOUS ONT QUITTES

Ernest ROSSI	le 15 octobre
Theodor NÄF	le 8 février

80 ANS

Elda REYMOND	le 23 janvier
Willy GAUCHAT	le 11 mars
Odette DESSOUS L'EGLISE	le 28 mars
Janine CAILLER	le 11 avril
Roger CORBAZ	le 25 mai
Yvette KISTLER	le 27 mai

90 ANS

Marguerite BAUDAT	le 17 février
Yvonne DESJACQUES	le 8 mars